

Inscription sur les listes électorales

Période d'inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter lors de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, vous devez vous inscrire en mairie au plus tard le 4 mars 2022 (vous avez jusqu'au 2 mars 2022 pour remplir cette démarche en ligne).

S'inscrire en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité

En mairie

Présentez-vous à l'accueil population muni(e) de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport biométrique, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Sur place, vous remplirez le formulaire d'inscription mis à votre disposition.

Gagnez du temps !

Formulaire d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français (Cerfa n°12669*01) téléchargeable ici :

 Cerfa 12669_01 Inscription sur les listes électorales 56.16 Ko

Il est possible de remplir le formulaire d'inscription sur les listes électorales chez soi.

Les pièces à fournir devront être ramenées au Guichet unique, en même temps que le formulaire d'inscription dûment complété.

Un récépissé vous sera remis lors de votre inscription.

Un cas particulier ?

Contactez l'accueil population au 01 60 07 89 89 !

GUICHET UNIQUE

Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta

SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK

SUIVEZ NOUS SUR
TWITTER